



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Raisons de sa décoration du Mérite allemand

Question écrite n° 4951

Texte de la question

M. Julien Odoul interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la médaille de l'ordre du Mérite allemand dont il a été décoré le 25 juillet 2022 à Berlin. Six mois après, cette distinction, décernée à des citoyens allemands et étrangers pour des services particuliers rendus à la République fédérale d'Allemagne, suscite des interrogations. En effet, M. Bruno Le Maire a été décoré quelques mois avant que les artisans-boulangers français en détresse ne mettent un à un la clé sous la porte à cause de l'augmentation phénoménale des prix de l'énergie et au moment où les Français peinent à se chauffer et à se nourrir décentement. Il est nécessaire de rappeler que l'Allemagne s'oppose catégoriquement au plafonnement du prix du gaz à l'échelle de l'Union européenne quand, pourtant, la France a commencé pour la première fois mi-octobre 2022 à acheminer directement du gaz vers l'Allemagne. Qu'est-ce qui justifie cette décoration quand on sait que la seule boussole du Gouvernement est de favoriser la politique industrielle de l'Allemagne au prix de la compétitivité de la France ? C'est pourquoi M. le député interroge M. le ministre sur les raisons légitimes, s'il y en a, de cette distinction étrangère. Il souhaite savoir s'il a été décoré pour avoir liquidé l'économie française au profit des intérêts allemands ou pour avoir refusé une réforme du marché européen de l'électricité au bénéfice de l'Allemagne.

Données clés

Auteur : [M. Julien Odoul](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4951

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 janvier 2023](#), page 556

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)